

**Procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire
de l'association SYRHANO**

16 décembre 2008

Validé en assemblée générale ordinaire le 7 mai 2010

Personnes présentes

- ALEXANDRE J. (Université de Rouen), représenté par M. CLAVIER.,
- ALLARD J-L. (CESI), représenté par NORTIER B.,
- BILLOËT J-L. (INSA Rouen) représenté par WENDER. P.,
- BLAVETTE D. (Groupe de Physique des Matériaux) représenté PATTE R.,
- CALABRE S. (INRP) représenté par GRUAU M-R.,
- COCHET A. (personne physique),
- CORDIER Jean-Christian (personne physique),
- COUSIN B. (ESITPA) représentée par DELAPORTE L.,
- DESTANS J-L. (CG27) représenté par ZEGHIB H.,
- ESQUIROL J-C. (CROUS Haute-Normandie) par LEVASSEUR B.,
- GALAP Camille (Université du Havre), représenté par COCHET A.,
- GUILLERMET C. (ESIGELEC) représenté par BERQUEZ C.,
- HAMET F. (SGAR 76) représenté par BOUAOUICHE Z.,
- HEDIN François (INFOSAT ICPS),
- JOUATEL J. (SIH Eure-Seine) représenté par LARGE P.,
- LANGLOIS-MEURINNE A. (Groupe ESC Rouen), représenté par HERVIEU G.,
- LARGE Patrice (SIH Eure-Seine) Vice Président de l'association,
- LE STUM M. (personne physique),
- LE VERN Alain (Conseil Régional de Haute-Normandie), représenté par DELABY J.,
- LEVEAU E. (Mairie de Dieppe) représentée par SAINTE-MARIE T.,
- LOGIOU L. (Institut Développement Social) représenté par Hervé MATHIEU,
- MALEPLATE N. (Institut de Formation Alternance), représentée par MORVAN E.,
- MEUNIER A. (CHU Rouen), représentée par GOBE J-M.,
- OZKUL C. (Université de Rouen) représenté par CLAVIER M.,
- PARIS P. (Groupe Hospitalier du Havre), représenté par JOBARD C.,
- PICARD C. (Science Action Haute-Normandie), représentée par LE STUM M.,
- POLLET J-J. (Rectorat de Rouen) représenté par TOUTAIN I.,
- PRIGENT H. (personne physique),
- PUECHBERTY Daniel (CRIHAN),
- REIGNOUX-DUBOC C. (Cité des Métiers) représentée par LARGUET N-E,
- VOISIN C. (CRT Informatique),
- VOISIN C. (personne physique),
- WENDER P. (personne physique).

Personnes invitées

- BIDAUD A. (CRIHAN)
- BOENDER M. (CRIHAN),
- FIEVRE A. (ESITPA),
- GUERIN J-Y. (CG27),
- HENIN G. (Rectorat de Rouen),
- HOUSSIER C. (Université de Rouen),
- LEDOUX M. (DRRT),
- PHILIPPE-VOIVENEL V. (Rectorat de Rouen),
- RAKOTOVAO O. (IDEFHI).

Personnes excusées

- WULFRANC H. (Maire de Saint-Etienne du Rouvray).

Michel LE STUM, Président, ouvre la séance à 14h10 et donne la parole à Hervé PRIGENT pour qu'il déroule l'ordre du jour. Les transparents présentés sont disponibles en ligne (www.crihan.fr, sous Réseaux > SYRHANO > Association).

Hervé PRIGENT rappelle l'ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 février 2007
- 2 Présentation du Bureau de l'association
- 3 Présentation et admission de nouveaux membres
- 4 Bilan des cotisations – montant des cotisations
- 5 Actualités du réseau SYRHANO
- 6 Financement de SYRHANO et grille tarifaire
- 7 Questions diverses

Aucune remarque n'étant formulée, cet ordre du jour est validé.

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 février 2007

Hervé PRIGENT soumet à l'approbation des membres le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 février 2007. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité (disponible sur <http://www.crihan.fr/res/syrhano/asso/annee-2007/>).

2 Présentation du Bureau de l'association

Le Bureau de l'association, élu en partie à la dernière assemblée générale, est présenté :

- Président : Michel LE STUM
- Vice-Président : Patrice LARGE
- Trésorier : Antoine COCHET
- Secrétaire : Hervé PRIGENT
- Secrétaire adjoint : Philippe WENDER

3 Présentation et admission de nouveaux membres

Ces deux dernières années, deux établissements ont adhéré à l'association SYRHANO et ont raccordé des sites sur l'infrastructure régionale :

- L'ESITPA (École Supérieure des Ingénieurs et Techniciens pour l'Agriculture), raccordée sur InterCampus depuis juin 2008.
- Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), avec plusieurs sites connectés directement ou via la collecte xDSL sur SYRHANO.

Plusieurs autres établissements souhaitent adhérer à l'association :

- L'INRP (Institut National de la Recherche Pédagogique), pour une connexion sur InterCampus fin 2009.
- L'IDEFHI (Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion), pour une connexion via la collecte xDSL.
- Le CESI Normandie, pour une connexion via la collecte xDSL ou InterCampus, en fonction du résultats des études.

Les représentants du CESI et du CROUS, MM NORTIER et LEVASSEUR, présentent leur établissement et leurs motivations pour rejoindre SYRHANO (transparentes en ligne).

- Le CESI indique qu'il a déployé pour ses besoins propres des outils de travail collaboratif et qu'il est prêt à un élargissement de leurs usages dans le cadre de SYRHANO / InterCampus.
- Le CROUS indique qu'une trentaine de sites sont connectés sur SYRHANO et qu'il utilise des services de réseau privé virtuel, ainsi qu'une sortie IP mutualisée, construite en partenariat avec le Rectorat de Rouen.

4 Cotisations

L'association SYRHANO a reçu 720€ de cotisation en 2007. Au 31 décembre 2007 :

- le solde du compte courant est de 145,72€.
- Le solde du livret est de 3413,79€.

5 Actualités du réseau SYRHANO en 2007 et 2008

Hervé PRIGENT rappelle que les années 2007 et 2008 ont vu le renouvellement de l'ensemble des services du réseau régional SYRHANO :

- Renouvellement du matériel actif.
- Renouvellement du service de collecte xDSL sur SYRHANO (marché porté par le Rectorat de Rouen).
- Renouvellement des contrats de liaison entre les points de présence SYRHANO (à budget constant, il a pu être réalisé une extension de la couverture de SYRHANO, en particulier aux IUT du Havre et d'Evreux).
- Renouvellement du contrat d'exploitation du réseau SYRHANO.

Hervé PRIGENT passe la parole à Alain BIDAUD (CRIHAN) pour une présentation technique des services offerts sur l'infrastructure SYRHANO. Les transparents présentés par Alain BIDAUD sont en ligne.

6 Grille tarifaire

Hervé PRIGENT rappelle que le montant des abonnements des sites raccordés représente environ 25% du coût réel du réseau SYRHANO. L'objectif de cette nouvelle grille est de favoriser les raccordements à haut débit (par exemple 10 Mbit/s pour les établissements de petite ou de moyenne taille). Il est proposé de reconduire en 2009 les tarifs proposés depuis 2007. La grille est adoptée à l'unanimité.

La grille tarifaire votée est la suivante :

Débit	Abonnement mensuel
< 2 Mbit/s	50€
2Mbit/s	300€
10 Mbit/s	400€
100 Mbit/s	1500€
1 Gbit/s (forfaitaire)	4000€

6.1 Utilisation de SYRHANO par les établissements hospitaliers

Hervé PRIGENT rappelle que le financement principal de SYRHANO est le Contrat de Projets État-Région 2007-2013, sur des lignes recherche, avec un cofinancement FEDER.

L'utilisation de SYRHANO par les établissements de santé devient non marginale, et la question d'un cofinancement santé peut se poser.

Il serait souhaitable qu'une coordination des établissements de santé voit le jour, pour statuer sur la généralisation de l'utilisation de SYRHANO et pour une expression précise du besoin de cette communauté.

Zoheir BOUAOUICHE (SGAR 76) demande de préciser si cette demande de cofinancement est due à un déficit budgétaire. Hervé PRIGENT répond par la négative, contrairement à la situation de début 2007 où le CPER n'était pas signé et où le budget de fonctionnement 2008 n'était pas bouclé. Un cofinancement FEDER a été obtenu en 2008 et le CPER 2007-2013 assure aujourd'hui une visibilité certaine. La question du financement de SYRHANO se pose cependant pour l'après 2013.

Julien DELABY (Région Haute-Normandie) exprime des réserves sur la capacité de financer des évolutions de SYRHANO pour raccorder d'autres sites hospitaliers. Hervé PRIGENT explique qu'en effet, l'ajout de points de présence n'est pas envisageable aujourd'hui sans contrepartie financière. Par contre, le raccordement de sites hospitaliers via le service de collecte xDSL est possible sans impact financier sur l'épine dorsale de SYRHANO.

7 Questions diverses

Hervé PRIGENT présente un projet de kakémono et précise qu'une plaquette descriptive de SYRHANO est en cours d'élaboration. Il demande aux personnes intéressées par l'élaboration de ces documents de se manifester.

L'ordre du jour étant épuisé et faute de question supplémentaire, la clôture de l'assemblée est prononcée par le nouveau Président à 16h30.

Fait à Saint-Etienne-du-Rouvray, le 17 décembre 2008.

Le Président
Michel LE STUM

Le Secrétaire,
Hervé PRIGENT